



Inscription par campagne collective à la formation des « personnels repères en santé mentale »

Dans le cadre du déploiement de la formation de personnels repères en santé mentale auprès des élèves, l'équipe académique « École promotrice de santé » (EPSa) organise des **sessions de formation de quatre demi-journées au sein des districts. Ces sessions auront lieu au cours du second semestre de l'année 2025-2026.**

Il est demandé à chaque chef d'établissement de collège et de lycée d'identifier **deux personnels à former**, hors personnel ressource (psy-EN, infirmière scolaire, assistante sociale). La liste des personnels à former dans le 1^{er} degré (2 personnes par circonscription) a déjà été transmise à l'EAFC.

L'Ecole Académique de la Formation Continue vous remercie de procéder à leur inscription, dans le module correspondant au département de votre établissement, **au plus tard le 4 décembre 2025** :

Module SEINE ET MARNE : 87982 SAN-CP0101 PERSONNEL REPERE SANTE MENTALE -77

Module SEINE SAINT DENIS : 87984 SAN-CP0103 PERSONNEL REPERE SANTE MENTALE-93

Module VAL DE MARNE : 87985 SAN-CP0104 PERSONNEL REPERE SANTE MENTALE -94

Nous attirons votre attention sur le fait que les personnels ne peuvent pas procéder à leur propre inscription. Vous êtes seul habilité à le faire.

Les convocations de vos personnels vous seront transmises au plus tard 3 semaines avant la première date de la formation.

À noter : la campagne d'inscriptions collectives est ouverte dans [GAIA – module Responsable \(GAIA vert\) – chef d'établissement](#) du **20 novembre au 4 décembre 2025** sur le **dispositif : 25A0240699.**

**La directrice de l'EAFC
Françoise SCHIANO DI LOMBO**